

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Accident de la route : au moins deux morts aux Charbonnages

G.R.M  
Libreville/Gabon

UN accident de la circulation survenu le 10 décembre sur la Voie-Express, entre l'échangeur de la Démocratie et le lieu appelé Lac-Bleu, a fait au moins deux morts, selon des sources concordantes qui n'ont cependant pas communiqué les identités des victimes. Le drame serait survenu peu avant 7 heures, selon nos informateurs. Lesquels rapportent qu'à l'arrivée des éléments des

sapeurs-pompiers et des Forces de police nationale (FPN), l'une des personnes décédées sur-le-champ a été retrouvée au volant de son véhicule de marque Toyota de type Prado immatriculé 8 510 G1V. Tandis que l'autre victime était allongée sur le dos mais inconsciente. On se demande ce qui a bien pu se passer, tant les deux voitures roulaient dans la même direction (échangeur de la Démocratie-échangeur des Charbonnages). Certains témoins pensent que l'un des conducteurs aurait violemment percuté le véhicule

de celui qui le précédait. Tandis que d'autres croient savoir que les deux automobilistes roulaient en état d'ébriété.

Dans tous les cas, l'on est au moins certain que le choc était extrêmement violent. À en juger par l'état des véhicules après l'accident. L'un a même perdu son moteur qui s'est retrouvé sur la voie opposée.

Les résultats de l'enquête ouverte par les Officiers de police judiciaire (OPJ) permettront d'en savoir davantage sur les circonstances de ce énième drame de la route.



Photo: GRM

Les véhicules après l'impact mortel.

## Koula-Moutou: une femme tuée dans l'embarquée d'un clando

D.M  
Koula-Moutou

UN drame de la route vient d'endeuiller une famille, à Koula-Moutou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. En effet, l'embarquée d'un transporteur suburbain (clando), dans la nuit de mardi à mercredi dernier, a coûté la vie à une dame, Cynticia Malola. Et fait un blessé. Il s'agit d'Alain-Franck Maghomba, le conducteur du véhicule, admis en soins intensifs.

Les faits se sont produits au quartier Jardin, dans le 2e arrondissement de Koula-Moutou. Le véhicule à usage de transport en commun roulait en direction du carrefour Mambenda avec à son bord deux passagers. Pour des raisons non encore élucidées, le conducteur du clando perd le contrôle de son engin qui termine sa course contre un talus situé non loin de la boulangerie Mapindi. Tirés du sommeil par le bruit de l'impact, certains habitants se rendent aussitôt sur les lieux. Là-bas, ils constatent que l'un des occupants, Cynticia Malola, une commerçante connue dans le quartier, est morte sur-le-champ. Le conducteur et l'autre passager, un enseignant du Centre de formation professionnelle de la ville, sont immédiatement évacués vers le Centre hospitalier régional Paul-Moukambi. Alain-Franck Maghomba, le premier cité, est toujours sous oxygène au service de réanimation. Contrairement à la rumeur qui le donnait mort.

Une enquête a été ouverte par la police sur instructions du procureur de la République près le tribunal de première instance de Koula-Moutou. Selon les témoignages, l'excès de vitesse, la défaillance des freins et l'état supposé d'ébriété du "clandoman" seraient à l'origine de cet accident mortel.

### En bref

#### UN DEALER PRÉSUMÉ MEURT À LA SUITE DE SON INTERPELLATION

LES éléments des Forces de police nationale (FPN) sont, une fois de plus, mis à mal dans une affaire à l'origine de la grogne des habitants du Port-en-Haut, à Owendo. En effet, à la faveur d'une procédure ayant abouti à l'arrestation de Jordi Awoupa, un jeune homme présenté comme un dealer présumé de cannabis, les choses auraient pris une mauvaise tournure. D'autant que le mis en cause serait décédé mardi dernier peu après son interpellation. Les premiers indices de l'investigation indiquant plutôt une mort des suites d'une détresse respiratoire. Nous y reviendrons avec force détails.

### CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES

#### AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
15531	21 Octobre 2022	70	NA9	Pointe-Denis
15532	21 Octobre 2022	46	NA5	Pointe-Denis
15630	01 Décembre 2022	375	BV	Franceville
15631	01 Décembre 2022	32	GC	AKANDA
15632	01 Décembre 2022	172	YM1	AKANDA

Le Conservateur  
  
 Pascal ESSANGA